

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE472

présenté par

M. Causse, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3

Aux alinéas 6, 10 et 11, supprimer les mots :

« du périmètre régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel